L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau, No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE 5 NOVEMBRE 1882.

Rip Van Winkle en musique.

On vient de jouer au Royal Comedy Théâtre de Londre une opérette que MM. Henri Meilhac et Philippe Gille ont tirée de la légende de Rip Van Winkle, et dont M. Robert Planquette a écrit la musique. Voici ce que dit de cette œuvre charmante un correspondant qui écrit de Londres à la date du 14 octobre :

"*Rip Van Winkle* est une légende importée en Amérique par Washington Irving sous forme de nouvelle, et mise à la scène par M. Dion-Boucicault. La pièce de M. Dion-Boucicault a traversé l'Atlantique et a eu à Londres le même succès qu'aux Etats-Unis, c'est-à-dire un nombre considérable de représentations. L'opérette que MM. Meilhac et Philippe ont extraite de la nouvelle de Washington Irving, devait être jouée à Paris, et il est très probable que les directeurs parisiens vont regretter d'avoir laissé échapper un livret amusant doublé de la musique ravissante de M. Robert Planquette. MM. Meilhac et Philippe Gille n'ayant, je crois, qu'une connaissance peu approfondie de la langue de Shakespeare, ont confié à M. Farnie le soin de traduire leur œuvre et de l'adapter à la scène anglaise: le tout a été très habilement fait. M. Planquette n'a rien changé à sa partition et voilà pourquoi *Rip Van Winkle* va avoir en Angleterre les mille ou douze cents représentations des *Cloches de Corneville*.

"Le Royal Comedy-Theatre, une salle nouvelle appartenant à M. Alexandre Henderson, est ce soir toute pleine de Français heureux d'applaudir les auteurs et le compositeur Français auxquels le directeur a donné la plus brillante hospitalité. La mise en scène surveillée par M. Dion-Boucicault est splendide; les décors sont bien brossés; les costumes dessinés par MM. Faustin et Wilhem, exécutés par M. Aliss, sont des merveilles de goût et d'élégance. L'orchestre conduit par M. Van Biene qui a obtenu dix-sept répétitions d'orchestre de ses musiciens, a été irréprochable; enfin les chœurs chantent juste et les figurantes sont jolies; les yeux et les oreilles ont donc un véritable régal.

"L'analyse du livret de MM. Meilhac, Gille et Farnie, qu'il convient d'associer au triomphe de M. Planquette, n'exige pas de grands développements.

"Rip-van-Winkle (que le programme désigne ainsi, "Good for Nothing" (bon à rien), holandais établi aux Etats-Unis, sous le règne du roi Georges III, ne tient qu'en estime médiocre les soldats de Sa Majesté, et un amoureux de Mme Rip-van-Winkle, n'a pas de peine à le faire passer pour un espion des Français. Cela oblige l'infortuné à se séparer de sa femme et à se réfugier dans des montagnes aussi mystérieuses qu'inaccessibles, et pénètrent cependant, sans difficultés grandes, les soldats du roi Georges. Tout en se débarrassant de ses ennemis, Rip-van-Wink'e cause avec les échos, distraction permise à tout homme qui s'ennuie, seulement il a le tort de chercher à savoir si ces échos ne sont pas renfermés dans un rocher qu'il frappe à coups de pioche et d'où sort le capitaine Hudson, accompagné de l'équipage du fameux et célèbre vaisseau-fantôme.

"N'exigez pas que je dise pourquoi ces marins se cachent depuis un siècle sous des pierres, ni pourquoi ils ne vieillissent, ce que je puis garantir c'est que le chœur de ces matelots, en *mi mineur* et à bouche fermée, suivi de la chanson du capitaine, est d'un grand effet. Rip-van-Winkle est de mon avis, car il plaisante avec une ardeur très-grande et finit par une jolie danseuse qui lui fait boire un narcotique violent, lui procurant un sommeil prolongé mais non réparateur. En effet, au bout de vingt ans, Rip-van-Winkle se réveille mais il est furieusement vieilli; et comme il croit n'avoir dormi qu'une nuit, il est extrêmement étonné d'apprendre que Washington a remplacé Georges III, que son village est devenu ville, que Mme Van-Winkle est décédée et que sa fille est la fiancée d'un officier de la République américaine. Tout s'explique et Rip-van-Winkle donne sa bénédiction aux amoureux, ce qui amène un trio très réussi entre Rip-van-Winkle et ses enfants.

"La partition de M. Planquette, y compris les entr'actes se compose de 30 numéros, et elle montre chez le compositeur des *Cloches de Corneville* un très grand progrès musical. L'introduction (chœur en *sol majeur*), puis une polka chantée par Gretchen (Mme Rip-Van-Winkle) sont très heureux. Dans ce premier acte aussi se trouve la légende dite par Gretchen, avec reprise et accompagnement des chœurs en ré; ce morceau, fort applaudi, traverse la pièce plusieurs fois et revient dans le deuxième et troisième actes. Un trio entre Rip et ses deux enfants a produit une excellente impression.

Dans le second acte, en remarque un chœur de femmes en *sol majeur* et la romance de Gretchen avec reprise par les chœurs. Il y a là un accompagnement de harpe qu'il ne faut pas oublier. Je citerai la *Chanson des échos* avec chœurs dans le cotillons; celle de *la Pipe* et surtout la valse lente qui fait partie du ballet et qui ne peut manquer de devenir très populaire.

Le 3e acte s'ouvre par un chœur de bûcherons dans la coulisse. La romance de la lettre par Gretchen, en *sol mineur* avec refrain en *sol majeur*, est adorable, elle a été bissée, et c'était justice, et pour ne pas trop multiplier les citations, je terminerai par celle des couplets de Rip qui, se regardant dans l'eau d'un puits, ne se reconnaît pas. Je n'ai pas eu le temps d'indiquer tous les bis ni tous les rappels. L'ovation la plus sincère et la plus méritée a été faite à la musique de M. Planquette; je le répète, nous avons ici une seconde édition des *Cloches de Corneville*, et le Royal-Comedy ne modifiera pas son affiche avant une année.

"Tout le monde a été rappelé après chaque acte; quant aux auteurs, leurs noms ont été acclamés et couverts d'applaudissements. J'avais bien prévu ce triomphe, mais je ne suis pas fâché d'avoir à constater que je ne me suis pas trompé. J'imagine que MM. Meilhac, Philippe Gille, Farnie et Planquette partagent mon avis.

T. JOHNSON.

L'asservissement de l'Egypte prédit par la Bible.

On lit dans le livre du Pape, de de Maistre, page 454 :

Ezéchiel déclara à l'Egypte, il y a plus de deux mille ans, que jamais elle n'obéirait à un sceptre égyptien (chap. XXX, verset 13), et depuis Cambyse jusqu'aux Mamelouks, la prophétie n'a cessé de s'accomplir.

Quelle terrible punition infligée à une nation!

Nous ouvrons la Bible et nous trouvons effectivement au verset indiqué la phrase suivante :

Voici ce que dit le seigneur Dieu : "Je détruirai les statues et j'anéantirai les idoles de Memphis : Il n'y aura plus à l'avenir de prince du pays d'Egypte, et je répandrai la terreur dans toutes ses terres.

La solvabilité de l'homme qui a sa montre.

Les individus exposés par profession à être victimes de leur confiance en de mauvais débiteurs vous conseilleront toujours de ne pas vous en rapporter aux figures loyales et aux manières franches, en un mot, aux gens qui "paient de mine," beaucoup d'entre eux ne payant souvent que de cette façon.

Un marchand de vin résumait, un jour la théorie ci-dessus par cette réflexion essentiellement pratique : "Rien ne vaut un homme qui a encore sa montre." Tout le marchand de vin est là.

Eh bien, celui-ci se trompait.

Un de ses confrères, qui s'est fié, lui aussi au prétendu signe de solvabilité, en est pour un dîner par lui servi à Cribier et Pochin, renvoyés, sur sa plainte, en police correctionnelle, sous prévention de filouterie.

Ces deux casquettifères comparaissaient aujourd'hui devant le tribunal. Ils ont consommé en huîtres, viandes, poissons, légumes, vins et liqueurs 9 fr. 75; le moment venu d'acquitter *la douloureuse*, ils ont dû s'avouer dans la position de Rabelais pendant ce fameux quart-d'heure auquel il a donné son nom; l'hôte, alors, a, réclamé la montre dont la chaîne balottait sur le gilet de Cribier, et voilà où le marchand de vins eut la preuve que la solvabilité de "l'homme qui encore sa montre" est une garantie moins certaine qu'une indigestion après un bain au sortir de table.

Vers la fin du dîner, dit notre cabaretier-traiteur, je voyais bien que ces deux particuliers, avaient quelque chose dans la tête; je me disais : est ce qu'ils composent des poésies?

M le président—Pourquoi vous demandez-vous cela?

Le témoin—Parce qu'ils regardaient en l'air comme des imbéciles, et ce qui m'étonnait c'est qu'un peu avant, ils étaient très gais; ils ont chanté chacun leur chanson; celui-ci a chanté les "Cloches de Corneville" :

Va petit mousse
Le ventre pousse.

L'autre a chanté :

Vivons encore
Vide moi-z-en fort.

M. le président—Enfin vous les avez servi quoi?

Le témoin—Oh! les huîtres, quatre bouteilles de vin, viande, deux maqueureaux, café, pousse-café, enfin pour 9 fr. 75 c.

Cribier—Monsieur ne dit pas qu'il a augmenté le prix de son cognac et que les verres sont plus petits.

Le témoin—Oui, mais les bouteilles sont plus grandes.

M. le président—Comment servez-vous un dîner de ce prix à ces hommes, sans vous assurer s'ils ont de l'argent :

Le témoin—Parce que le sieur Cribier avait une chaîne de montre à son gilet et qu'à chaque instant l'autre lui demandait : "Quel'e heure qu'il est?" Alors Cribier répondait : "Je ne sais pas, ma montre retarde" Alors, je me suis dit : il a une montre, elle vaut toujours bien la dépense.

M. le président—Eh bien, il n'avait pas de montre?

Le témoin—Voilà; elle était au Mont-de-Piété; alors il avait roulé la reconnaissance, il avait attaché après une chaînette qui valait peut-être dix sous...

M. le président [aux prévenus]—C'est de l'escroquerie, cela.

Cribier—C'était sensé ma montre, puisqu'avec la reconnaissance on pouvait la retirer.

M. le président — Mais vous affectiez d'en parler devant le témoin, et vous disiez : "Elle retarde."

Cribier—Elle retardait de 10 francs que le Mont-de-Piété m'a prêtés; c'est un mot qui se dit; monsieur parle de ses consommations, il nous compte 30 sous une bouteille de Mâcon, une salété, un vinaigre.

Le témoin—Oh! du velours!

Cribier—Du velours épinglé; oui.

M. le président [à Pochin] — Et vous, qu'avez-vous à dire?

Pochin—Pour ce qui est de moi, mon président, il m'est dû de l'argent par mon patron. Alors ce jour-là j'y vas, étant sans le sou, et je lui demande un acompte; il me répond que c'est défendu par le règlement; que je toucherai à la quinzaine. J'y dis : mais, patron, je pourrai jamais aller jusque-là. Savez-vous ce qu'il lui répond? Eh bien! n'y a'lez pas! V'là les patrons, les v'là! Vive le col'ectivisme!

Le marchand de vins — Oui, toujours tomber sur les patrons; faut faire comme eux et vous le deviendrez avec de l'ordre et de l'économie. Petite vie qui dure, qui vit plano va doucement, qui voyage loin ménage sa monture, avec le temps et la patience on vient à tonbouctou, il faut aller doucement.

M. le président—En voilà assez.

Cribier—Qu'est-ce qu'il a donc à évaquer des proverbes comme ça.

Le témoin—Il y a même une chanson à deux :

"Doucement" ne connaît pas d'obstacle.

Le tribunal condamne nos deux dîneurs chacun à quinze jours de prison.

Ce procès nous prouve une fois de plus qu'il ne faut pas se fier aux apparences. Puisse-t-il servir d'enseignement; mais il n'y a de véritables exemples que ceux dont on ne profite pas.

Le nombre des aveugles, dans le royaume de Prusse, était en 1871 de 22.998, soit 11,066 du sexe masculin et 11.912 du sexe féminin.

En 1880, ce nombre avait diminué et on ne comptait que 22,657 individus atteints de cécité, soit 11,343 hommes et garçons et 11,334 filles et femmes.

Dans ce total, il y avait 918 garçons et 716 filles aveugles de naissance; 6,969 hommes et 6,875 femmes le sont devenus postérieurement. Quant aux autres, on n'a pas obtenu de renseignements précis à leur égard.

On a remarqué que la cécité augmentait rapidement avec l'âge; ainsi, en 1880, les aveugles se répartissaient ainsi par âge : moins de dix ans, 572 garçons et 483 filles; de dix à vingt ans, 992 garçons et 853 filles; de vingt à cinquante ans, 3,165 hommes et 2,989 femmes; âge inconnu, 66 individus du sexe masculin et 77 du sexe féminin.

Il est, depuis longtemps, question de modifier les mots tribord et babord usités dans la marine française, pour exprimer droite et gauche. Ces deux mots ayant la même consonnance étaient souvent pris l'un pour l'autre par l'homme de barre, et cette confusion, en cas d'abordage imminent, a été la cause de nombreuses catastrophes.

Le congrès tenu par "la Chambre syndicale maritime et fluviale" vient d'étudier cette question et, sur la proposition de M. de Conroy, a adopté la solution suivante : le mot tribord serait maintenu et celui de babord serait remplacé par bord-bas.

Calino vient d'écrire à l'un de ses amis.

—Pourquoi donc, lui demande son patron, avez-vous écrit en si grosses lettres?

Calino, de son air le plus matois :

—Parce qu'il est sourd!

Le préfet de la Seine va demander au Conseil municipal l'allocation pour l'année 1883 d'une somme de 10,170,000 fr. qui doit lui permettre de payer les frais d'entretien du pavé de Paris. Dans cette somme sont comprises les dépenses d'empierrement, de pavage, d'asphaltage, et diverses dépenses générales. Voici, à cet égard, quelques détails :

La surface des voies publiques pavées de Paris sera, au 1er janvier 1883, de 6,234,200 mètres.

Le nombre des cantonniers-paveurs employés d'une manière permanente, est d'environ 400.

La dépense à prévoir pour 1883, pour l'entretien des chaussées pavées seules, s'élève à près de 5 millions. Il en résulte que le prix du mètre carré ressort à 0 fr. 685 environ.

Ce prix n'a rien d'excessif si l'on tient compte surtout de l'importance toujours croissante de la circulation et de la nécessité de faire des sacrifices pour ramener graduellement les chaussées pavées à une situation normale.

L'entretien des chaussées pavées comprend : des relevés-à-bout, ayant pour objet la réfection à neuf de la chaussée et la substitution de pavés neufs aux vieux pavés existants; et des réparations appelées, en terme technique, repiquage.

Les relevés-à bout sont exécutés par les entrepreneurs adjudicataires de l'entretien, et les repiquages par des brigades de cantonniers-paveurs composées :

D'un pavour, chef de brigade;
D'un compagnon paveur;
D'un dresseur;.

Le deux manœuvres pour l'arrosage des pavés et la réparation de la ferme.

Les brigades sont au nombre de 18 dans la 1re division [dix premiers arrondissements], et de 60 dans la 2e. Chacune d'elles est chargée de maintenir en bon état un certain nombre de voies publiques.

Elle est pourvue d'un petit tombereau à bras, d'une hie, de deux marteaux de paveur, de deux pinces en fer, de pelles et de pioches.

La superficie des chaussées empierrées, dont l'entretien est à la charge de la ville, a été notablement réduite par les convertissements effectués.

Elle sera, au 1er janvier 1883, de 1,817,500 mètres.

La dépense prévue au budget pour l'entretien est de 4,600,000 fr. environ, ce qui fait ressortir le prix de revient du mètre carré à 2 fr. 54 c. environ.

L'entretien des chaussées empierrées est fait par un personnel de cantonniers stationnaires, ainsi que cela se pratique sur toutes les routes de France.

Les matériaux à peu près exclusivement employés sont : le caillou [silex], la meulière compacte, le porphyre de Voutré [Mayenne]. Ce dernier est réservé pour les voies à grande circulation. Il coûte 26 fr. le mètre carré.

Quant aux voies asphaltées, leur surface est de 316,260 mètres.

Le mètre carré d'entretien ressort à fr. 39 environ.

Cet entretien a lieu par adjudication à forfait avec obligation de refaire à neuf, chaque année, le quinzième de la surface totale.

Si l'on avait à inscrire sur une pièce administrative, le signalement du jeune homme traduit, aujourd'hui, en police correctionnelle, le rédacteur de cette pièce serait dans un véritable embarras, au sujet de la couleur des cheveux.

Les personnes présentes à l'audience, si elles étaient consciencieuses répondraient, les unes que le prévenu a les cheveux bruns, d'autres qu'ils sont châtains; il s'en trouverait même qui les verraient blonds, et le curieux de l'affaire, c'est qu'ils auraient tous raison. En effet, la chevelure du prévenu, est positivement de trois couleurs, comme le drapeau de la France, aux couleurs près.

Les débats nous apporteront cette bizarrerie, dont on aurait tort d'accuser la nature.

Ce phénomène apparu, est un jeune homme nommé Feuillu, récemment encore attaché comme commis de nouveautés aux magasins de la Place Clichy.

Il est prévenu de vols au préjudice du propriétaire de cet établissement, lequel expose ainsi la chose :

Le 29 septembre, le chef de rayon de la parfumerie, étant dans le sous-sol où ce genre de marchandise est déposé, s'aperçut que le couvercle d'une caisse avait été soulevé au moyen d'une pesée; examen fait de la caisse, il reconnut qu'il y manquait un flacon d'Auréoline, composition ayant la propriété de teindre les cheveux en blond. L'employé m'informa aussitôt de cette soustraction et notre première pensée fut que, le public ne pouvant pénétrer dans le sous-sol, le vol n'avait pu être commis que par un employé de la maison.

—Ce jeune homme, je me dis : En examinant les cheveux des employés, je verrai bien s'il y en de blonds, et je n'aurai plus qu'à m'assurer chez lequel d'entre eux cette nuance est artificielle. Arrivé à M. Feuillu, je n'hésitai pas : c'était lui.

—Ah ça! mais, lui dis-je, vous aviez les cheveux bruns; par quel hasard sont-ils devenus blonds?"

J'étais d'autant plus certain de ne pas me tromper, que ses cheveux étaient teints irrégulièrement, il y avait des parties blondes, d'autres châtain clair, d'autres brunes. Bref, à mon observation, il quitta brusquement son service et sortit sans rien dire.

M. le président—On a trouvé à son domicile, des flacons de teinture en question.

Le témoin—Oui, monsieur; on entame et quatre vides; plus, deux boîtes d'une poudre de toilette et un bâton de cosmétique; le tout valait environ 20 francs.

Cette déposition explique, ainsi que nous le disions, les cheveux panachés de ce jeune brun, que le désir d'être blond a conduit au vol.

Le tribunal l'a condamné à un mois de prison.

Reste toujours à expliquer pourquoi il tenait tant à être blond. Est-ce pour satisfaire le goût d'une femme aimée? Au fait, c'est bien possible.

Si vous voulez voir le plus haut pont du monde, il vous faudra aller en Pennsylvanie. On y construit en ce moment un pont en fer sur le ruisseau Kingua dont le lit est de 1,920 pieds au dessus du niveau de la mer. Ce pont aura plus de 299 pieds de haut et une longueur de 1.875 pieds. On emploiera 360,000 livres de fer et 162,000 pieds cubes de maçonnerie. La construction en sera terminée dans une année.

Une dame, qui n'est plus de la première jeunesse, est citée en justice comme témoin :

Le président—Votre âge?

La dame [après un moment d'hésitation]—Trente-neuf ans.

Le président [du ton le plus bienveillant, après l'avoir contemplée un instant]—Trente-neuf ans? Allons, madame, un peu de courage : complétez.

Entre amies :

—Zélie est souffrante.

—Ah!

—Elle ne peut plus mettre un pied devant l'autre.

—C'est si loin!

Mlle Tata cause avec sa bonne :

—Crois-tu qu'il m'épouse?

Silence de la bonne.

—Il est tellement épris, poursuit Mlle Tata; et il a l'air si bon!

La bonne, avec un soupir :

—Oui, mais il n'a pas l'air bête!

LE CHANTAGE A LA CLARINETTE.

Légalement, la prévention à la mendicité relevée contre Février ne pourrait pas aggraver ce délit de la simulation d'une infirmité; mais, de fait, cet homme mendiait en faignant de jouer de la clarinette, ce qui est aussi une infirmité. M. Prudhomme a même avancé que la culture de cet instrument rend aveugle. Cependant cette question n'ayant pas été traitée à fond par la science, il est sage de persévérer dans cette croyance vulgaire, que c'est quand on est déjà aveugle qu'on joue de la clarinette.

M. le président—Vous reconnaissez avoir mendié?

Février—Je suis très humilié de ce que vous dites là; moi mendier!

M. le président—On vous a vu recevoir de l'argent des personnes assises devant des cafés du boulevard.

Février—Si tous les gens qui reçoivent de l'argent étaient des mendiants, à ce compte-là, tout le monde serait mendiant. Qu'est-ce que c'est qu'un mendiant? C'est celui qui dit : "La charité, s'il vous plaît!" Ou bien : "Ayez pitié d'un pauvre malheureux!" Moi je n'ai dit ni à ni B.

M. le président—Soit, mais on vous a arrêté ayant encore la main tendue.

Février—Si on arrêtait tous les gens qui ont la main tendue, à ce compte-là, il y a ceux qui tendent la main pour voir s'il pleut, ou ceux qui font le geste de donner une poignée de main à un ami et connaissance.

M. le président—Vous feriez mieux de vous taire que de dire de pareilles choses. (A un gardien de la paix, présent à la barre des témoins) : Levez la main!

L'agent lève la main.

Le prévenu—Ainsi, voilà M. l'agent qui a la main tendue. (Rires.) Vous me direz qu'elle est levée, mais c'est une simple différence de position, eh bien, il ne mendie pas.

L'agent prête serment et déclare qu'il a suivi le prévenu, l'a vu s'arrêter à la porte du café et recevoir de l'argent.

Le prévenu—Comme artiste musicien.

M. le président—Est-ce que vous avez une permission?

Le prévenu—Non; mais alors qu'on me juge comme musicien sans permission et non comme mendiant.

L'agent—Il n'est même pas musicien; il avait bien une clarinette, mais voici ce qu'il faisait : il s'approchait d'un groupe de consommateurs et faisait celui qui va jouer de la clarinette, alors tout le monde, voyant ça, criait : "Non, non, allez vous-en!" et, comme il semblait persister, pour se débarrasser de lui, on lui donnait deux sous, et il s'en allait plus loin. Il a fait ce manège là cinq ou six fois, et ça lui a réussi. Enfin, à une table, on ne lui dit rien, et on se met à le regarder; mais comme quelqu'un le voyant rester sa clarinette à la bouche lui dit : "Eh bien, joues donc!" il a fini par dire qu'il ne savait pas en jouer. (Rires bruyants dans l'auditoire.)

M. le président (au prévenu)—Ainsi, vous voyez; vous forciez les gens à vous faire l'aumône en les effrayant de votre clarinette, dont vous ne savez même pas jouer.

Le prévenu—Je n'avais pas encore eu le temps d'apprendre, l'ayant achetée la veille 3 fr. 50 à un marchand d'habits; mais je suis musicien tout de même, seulement, mon instrument, c'est l'accordéon; j'en avais un; voilà que le cuir s'est crevé; je le donne à raccommoder à un rétameur; c'est imbécile croit que c'est un soufflet à musique, il y met un bout!.. Je me suis tenu à quatre pour ne pas l'étrangler.

Le tribunal a condamné ce singulier artiste à deux mois de prison.

L'HOMME UNIVERSEL.

Le 14 juillet, une jeune ouvrière était sur le balcon de ses patrons, lequel est placé au-dessus d'un établissement où des consommateurs se rafraîchissent; l'ouvrière a fait partir des pétards, les pétards ont fait partir des consommateurs, ce qui a fait partir des injures de la bouche du chef de l'établissement, et voilà une affaire en police correctionnelle.

La demoiselle fait connaître les injures dont elle se plaint, et son adversaire est invité à s'expliquer :

Depuis le matin, messieurs, dit-il, les pétards ne cessaient pas, ce qui renvoyait mes clients.

M. le président—Qu'est-ce que c'étaient que vos clients?

Le prévenu—Mes consommateurs.

M. le président—Vous êtes donc limonadier?

Le prévenu—Oui, monsieur; alors, pendant que j'étais à retirer mes gauffres du moule...

M. le président—Vous êtes donc pâtissier?

Le prévenu—Je fais des gauffres, seulement pour manger avec la bière; pour lors, voilà un pétard qui tombe sur la montre d'un de mes clients qui regardait l'heure; il lâche sa montre en jurant et il me dit : "Elle est arrêtée, il y a quelque chose de cassé; c'est dégontant, ça!" Je lui dis : "Donnez, je vais voir ce que c'est."

M. le président—Vous êtes donc horloger?

Le prévenu—Je l'ai été autrefois; pour lors, je regarde la montre; c'était un petit ressort qui était dérangé; je dis au client : "Il n'y a pas de mal." A ce moment-là, ma femme que les pétards empêtaient rudement aussi, m'apporte mon cornet à piston et me dit : "Embête-les avec ça jusqu'à ce qu'ils cessent leurs pétards."

M. le président—Vous êtes donc musicien?

Le prévenu—J'ai tenu, dans le temps, un bal; alors, je me mets à souffler de toutes mes forces dans mon piston; pan! un autre pétard qui tombe sur le paletot d'un client et y fait une brûlure. Le client était furieux; moi je regarde le trou que ça avait fait et je dis : "Il ne faut pas plus de dix minutes pour arranger ça, ça ne se verra pas; je vas vous faire la réparation tout de suite."

M. le président—Vous êtes donc tailleur?

Le prévenu—Je travaille dans ma loge.

M. le président—Dans votre loge? vous êtes donc concierge?

Le prévenu—Ma femme; moi, je suis simplement limonadier.

M. le président—Oh! simplement... Enfin reconnaissez-vous avoir injurié cette demoiselle?

Le prévenu—Je ne me rappelle pas ce que je lui ai dit... pensez! j'étais si en colère... Je trouve d'autant plus dégoûtant de la part de mademoiselle d'avoir tiré des pétards sachant qu'elle me faisait tort, que, chaque fois qu'elle va au bal, je la coiffe gratis.

M. le président—Vous êtes donc coiffeur?

Le prévenu—Oui, mais j'ai quitté.

Le tribunal prononce une amende de 16 fr. et voilà le prévenu condamné; c'est cela de plus à ajouter à tout ce qu'il a déjà.

Le *Correo ministériel* (Madrid) dit que, si les déclarations que fera, à la prochaine session, le nouveau parti dirigé par le maréchal Serrano, sont favorables à la consolidation des institutions monarchiques, M. Sagasta renoncerait au projet de réforme constitutionnelle et serait prêt à quitter le pouvoir pour l'offrir à la formation d'un ministère Serrano.

Le *Correo* ajoute que, dans ce cas, M. Sagasta appuierait le nouveau ministère devant les Cortès.

Bien que la *Paix* ait traité de canard la nouvelle d'après laquelle un siège de sénateur inamovible pourrait être offert incessamment à M. Gambetta par le groupe de l'Union républicaine, ce désaveu officieux a renouvelé des incrédules.

La *Paix* reproduit avec empressement les réflexions suivantes du correspondant parisien du *Journal de l'Ame*.

M. Gambetta voudrait tout simplement se faire nommer président du Sénat, ce qui ferait de lui le président de droit du Congrès, si le Congrès venait à se réunir, et lui donnerait ainsi une action décisive sur les actes de cette assemblée souveraine.

L'affaire est bien combinée : la mort de l'amiral Pothuau laisse vacant au Sénat un siège d'inamovible, et le tour de présentation appartient cette fois à l'Union républicaine. Vous voyez comme c'est simple. En vertu de son droit, l'Union présente M. Gambetta, et, en vertu de leurs engagements antérieurs, les autres groupes de gauche votent pour lui. Le nouveau sénateur inamovible devient, en janvier prochain, président, et M. Gambetta, qui ne pouvait plus rien être à la Chambre, redevient, grâce au sénat, le premier personnage de l'Etat après le Président de la République.

On signale un nouveau triomphe que la science vient de remporter dans les mines de sel de Bex, en Suisse.

Le feu grisou, ce terrible fléau, qui décime journellement le mineur dans son domicile souterrain, viendrait d'être réduit à remplir le rôle du vulgaire bec de gaz et à éclairer, aujourd'hui, les pauvres ouvriers qu'il frappait mortellement au cours de leurs pénibles travaux.

Cela n'a pas été sans danger que l'on a pu effectuer au fond des mines, la pose des tuyaux de fer devant amener le grisou à la surface terrestre, où, grâce à l'air atmosphérique, on a pu l'épurer sans aucun péril pour les ouvriers.

Exactement comme le gaz, le grisou a été, ensuite, réparti dans les galeries en exploitation et dirigé sur les becs disposés pour l'éclairage. Mais pour l'amener aux endroits déterminés, il a fallu d'abord établir un grand réseau de tuyaux de fer et ensuite construire de nombreuses canalisations.

Quoi qu'il en soit, actuellement, tout danger a disparu. Les travaux viennent d'être repris dans les mines de Bex, et les ouvriers sont parfaitement éclairés par cet ennemi naguère encore si redoutable, à présent vaincu et asservi.

Les duels d'autrefois :

Tout le monde connaît la fameuse rencontre des mignons de Henri III sur la place Royale, en 1578, mais le combat dont le *Journal des Débats* réveille le souvenir est beaucoup moins connu.

Il eut lieu le 20 juillet 1652, à l'angle de la rue d'Antin et de la rue Neuve-des-Petits-Champs, quartier très désert en ce temps-là et bordé de murs de jardins sur une très grande étendue :

Le 30 juillet au soir, deux carrosses s'arrêtèrent à l'angle des chemins d'Antin et des Petits-Champs. Dix gentilshommes mirent pied à terre et entrèrent en pourparlers. C'étaient le duc de Nemours, le comte de Beaufort, le marquis de Villars, le chevalier de La Chaise, de Rix, d'Hautcourt, d'Uzerches, Campan, Eori et Brillet.

De ces dix hommes, deux allaient se couper la gorge, le duc de Nemours et le comte de Beaufort.

La querelle devait se vider au pistolet et à l'épée.

Il était sept heures sonnées à l'horloge du couvent des Capucines. Le jour déclinait, les pourparlers furent courts entre les témoins et les deux champions se mirent en ligne. Alors M. de Beaufort, s'adressant à son rival :

—Eh! monsieur le duc, quelle honte! oublions le passé et soyons bons amis!....

—Ah coquin! il faut que je te tue ou que tu me tues! réplique de Nemours, furieux.

Et il tira le premier, comme l'offensé, manqua son adversaire et fondit sur lui l'épée à la main, quand il fut atteint d'une balle en pleine poitrine.

Ce furent alors les témoins qui croisèrent le fer. Le marquis de Villars tua d'Hércourt d'un coup d'épée, et de Rix reçut au cœur une balle d'Uzerches. Trois corps gisaient sur le sol. On les aligna le long de la muraille, et les combattants se retirèrent.

Ce ne fut que le lendemain matin que les hommes du guet enlevèrent les cadavres.

On transporta en l'église de Saint-André-des-Arcs, en paroisse, la norre du duc de Nemours, mais le cardinal de Retz, coadjuteur de l'archevêque de Paris, défendit qu'on prît pour le défunt et le fit enlever de l'église.

Jusqu'en 1629, le tabac était entré librement en France; mais à cette époque, le roi, sous prétexte de protéger la santé publique, grève le tabac, à son entrée, d'un droit de 30 sols par livre.

Un arrêt du 16 septembre 1674 établit pour six années, un monopole au bénéfice du sieur Jean Breton; il pouvait vendre 20 sols au gros et 25 sols au détail, la livre du tabac français, et l'étranger à 40 et 60 sols la livre; il payait une redevance de 500,000 livres les deux premières années et 600,000 les quatre suivantes; mais, comme dans ce forfait il était compris le droit de marque de l'étain, l'on ne peut savoir au juste quelle était la part du tabac.

En 1718, pour s'acquitter envers la Compagnie d'Occident d'une dette de 4,020,000 livres, le roi lui octroya le privilège des tabacs; ce privilège fut supprimé en 1719 et converti en un droit perçu à l'entrée du royaume. La liberté de la fabrication et du commerce était proclamée dans les colonies que l'on voulait protéger; mais en France, défense de cultiver.

Le privilège fut rétabli en 1721 et octroyé à Edonard Duverdier, moyennant 1,300,000 livres les trois premiers mois; 1,800,000 livres la deuxième année; 2,500,000 livres la troisième et 3,000,000 les six années suivantes. Le fermier s'engageait, en outre, à payer 100,000 livres pour les droits d'enregistrement et de passage.

Au mois de septembre 1722, le roi, débiteur de la Compagnie des Indes pour une somme de 100,000 livres, s'acquitta de sa dette en cédant le privilège du tabac à la dite Compagnie; cet état de choses dura jusqu'en 1730, époque à laquelle l'impôt des tabacs fut réuni aux fermes générales. Les fermiers généraux payaient 7 à 8 millions par an et avaient le droit de vendre le tabac supérieur 50 sols en gros et 60 au détail.

Dans une petite ville de Normandie. Le président du conseil municipal :

—La séance est ouverte.

Un des conseillers, médecin de son état :

—La fenêtre aussi, M. le président.... ça va faire un courant d'air!

A Venise vient de mourir le général Giorgio Manin, qui avait pris une part active en 1859 à la guerre de l'indépendance italienne et, plus tard, aux expéditions garibaldiennes.

Le défunt était le fils de Daniel Manin, ancien président de la République de Venise, mort à Paris en 1857.

INSTITUTIONS.

INSTITUTION CURTO.
Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.
Une classe de solfége et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, au pinceau, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.
Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu à l'Institut. 17 oct—

Columbian Institute,
128 RUE ESPLANADE.

ECOLE de jour et Pensionnat pour jeunes filles; Maternagerie pour petits enfants, garçons et filles. La rentrée aura lieu le LUNDI, 4 septembre 1882.
19sept—6m MLLE H FITZGERALD, Directrice.

Institut Markey & Picard,
A l'angle des rues Esplanade et Tonti, N. O.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
Le 4 septembre aura lieu l'ouverture des classes de cette institution si favorablement connue. Les études comprennent toutes les branches formant une éducation complète. L'enseignement des arts d'agrément est confié à des professeurs éminents.
Pour plus amples informations s'adresser à l'Institut. 27 août 3m D M J

MÉDECINS.

Dr S. J. COURREGE,
RESIDENCE ET OFFICE.
No 260 Rue Claiborne, encoignure Chemin du Bayou.
Consultations, de 8 à 10 A. M., et de 2 à 3 P. M.
Le Dr traite aussi les malad es chroniques.
31 oct—1m

DR. CHS. LANAUX,
DENTISTE,
A transporté son cabinet du
No. 86 de la rue Royale,
Chez WAMISBURN, le Photographe,
Coin Canal et Passage de la Bourse,
7 oct—1m Nouvelle-Orléans, Lna.

Changement de domicile.

LE Dr CASTELLANOS a l'honneur d'annoncer à ses clients et au public en général qu'il a transféré son domicile au No 185 rue Julie, entre St. Charles et Carondelet.
Consultations comme par le passé, de 9 à 10 h. A. M., au coin des rues Esparta et Dumaine, et de 2 à 4 P. M., au coin des rues Communs et Baronne. (Bâtisse de la compagnie du Gaz)
10 oct—1m D Mar

Dr A. W. de Roaldès.
Résidence : 415 rue Decatur.
Près des Champs-Elysées.
Office : Coin Baronne et Commune, au-dessus de la "Bâtisse du Gaz." Elévateur : rue Commune.
Consultation : de 1 à 3 P. M.
2 août 5m. J D M

Le Dr J. CARRIERE,
X-Interne des Hôpitaux de Paris,
Lauréat de l'Académie de Médecine,
No 2, rue Portalis,
Près le Boulevard Malesherbes,
PARIS, (France).
16 juill—6m Ma JD

TAPIS,
B. & W. Croner,
Prennent plaisir à annoncer l'ouverture d'un assortiment varié et choisi de

TAPIS NOUVEAUX
Comprenant des tapis de velours, Bruxelles, Trois plis, Ingrain, etc.,
TOILES CIRÉES pour parquets, STORES de fenêtres, RIDEAUX, Portières, NATTES et RUGS Smyrne, Moquet et Bruxelles.
Vaste assortiment, genres pourvus.
NATTES DE CHINE.
Ils ont aussi établi une variété choisie de Marchandises nouvelles pour l'Automne
Ils les signalent à l'attention du public.
141 rue du Canal, coin Bourbon.
N. B.—Les échantillons sont envoyés à tous les points, sur application. 1er sept—3m

Aux Fabricants de sucre de canne et de sorgho, aux Brasseurs, etc.,
BISULFITE DE CHAUX DE
1851-BONNABEL-1882
Trente et une années de succès ininterrompus constituent la meilleure preuve de la supériorité de notre Bisulfite sur tous les agents antiseptiques ou des ferments et sur tout agent de défécation qui ont pu jusqu'à ce jour être employés pour traiter le jus de canne. Tous les renseignements utiles et de l'instruction sont envoyées à tous ceux qui en font la demande à
H. BONNABEL,
3 oct—2m 37 North Peters-treet.

TAPIS ET TOILES-CIRÉES.
ELKIN & CIE.,
100....RUE DU CANAL....100
TAPIS
Axminster, Moquette, Velours, Bruxelles (Body Brussels et Tapestry Brussels)
Avec Bordures assorties.
Tapis de Perse et de Turquie, Rugs.
NATTES
de COCO, de ROTIN et de CANTON.
L'attention spéciale est appelée sur nos Rideaux de dentelles Antique, Guipure et Appliquée.